



Le Golfe d'Aigues –Mortes et ses Etangs Littoraux

pour un développement littoral durable 2009-2025 Etat des Lieux et Proposition de création d'un Observatoire Mer-Etangs littoraux

Document proposé le 3 mars 2008 et amendé le 3 octobre 2009 par le Bureau de CAPNUBAM suite à
l'Assemblée Générale du 16 février 2008 et au CA du 27 août 2009
Document finalisé par B. Aubert Secrétaire Général

Associations membres de CAPNUBAM : ACE Association Carnon-Environnement, ACP Aviron Club du Ponant, ACQV Association Carnon Qualité de Vie ADPC Association de Défense de la Petite Camargue ALPC² Association Libre des Propriétaires et Copropriétaires de Port Camargue, APPC Association des Plaisanciers de Port Camargue, APPGM Association des Plaisanciers du Port de La Grande Motte, APGRT Association des Propriétaires et Résidents du Grand Travers, ARP Amis et Riverains du Ponant, ASAP Association de Sensibilisation et Actions pour la Planète, CLE Camargue Littorale Environnement, CDHESM Comité Départemental Hérault Sports et Sports sous-marins, LLRSN Ligue Languedoc-Roussillon de Ski Nautique, LUR Ligue Urbaine et Rurale, PTC Pyramides Thon Club ODAM Observatoire des Déchets de l'Agglomération de Montpellier.



Première Partie

Objectifs face aux aléas enjeux et risques



Le Collectif CAPNUBAM regroupe 17 Associations impliquées dans les enjeux essentiels de notre patrimoine côtier. Il est inscrit au JO N°20006001 à la rubrique Social/Technique/Recherche. Son numéro de SIRET est 504 843 343 00014. Le collectif partage des perceptions, un vécu, mais aussi des pratiques sur l'espace côtier languedocien. Son rôle est d'éveiller l'attention du public et des partenaires institutionnels. S'appuyant sur une expérience littorale très diversifiée il propose des collaborations avec les différents acteurs du territoire. CAPNUBAM Avenue Jean Lasserre Immeuble Le Cabestan Port Camargue 30240 Le Grau du Roi www.capnubam.org

Le Collectif a mis sur pied deux commissions de travail la **Commission Risques Naturels** animée par l'ADPC (Association de Défense de la Petite Camargue) et la **Commission Qualité et Salubrité des Eaux** animée par l'ARP (Amis et riverains du Ponant). Ces deux Commissions ont participé à la rédaction du présent document. En outre l'ADPC a soumis une proposition de statut pour l'Observatoire du Golfe d'Aigues-Mortes, l'Association Carnon-Environnement a poursuivi les contacts à l'échelon institutionnel.



La jouissance de l'eau en tant qu'élément visuel et support d'activités multiples, mais aussi la gestion des contraintes hydrologiques, constituent le socle de l'économie littorale. Véritable gisement d'opportunités halieutiques* ou touristiques, le fragile espace lagunaire et marin du Golfe d'Aigues-Mortes fait l'objet d'un classement Natura 2000 au titre de patrimoine littoral européen remarquable. Il s'agit de la Camargue Gardoise et de la Petite Camargue (Brasinvert Radeau), de l'Etang de l'Or et des Etangs Palavasiens dont les masses d'eaux saumâtres délimitées par les cordons dunaires représentent un ensemble sans équivalent en Méditerranée.

En outre deux aires marines figurent à ce classement. En premier lieu la *Côte sableuse palavasienne DO MED 02*, zone de pêche « aux petits métiers » impliquant mollusques, crustacés, coquillages et poissons de fond. Elle englobe des périmètres sensibles tels qu'herbiers de posidonies*, fermes conchylicoles* off-shore (210ha) et parc de récifs immergés* (1476ha). Puis à l'Est l'aire marine des *Bancs sableux de l'Espiquette DH MED 05* de 52 km² représentant un site exceptionnel caractérisé par des fonds hydrodynamiques à Tellines et Murex. Ses sables de bonne qualité sont d'ailleurs mobilisables pour le rechargement des plages.



Fig1 Patrimoine maritime et lagunaire du Golfe d'Aigues-Mortes

Protéger gérer et réguler cette mince interface continent-mer est un véritable défi pour une façade à vocation touristique. Nos *métropoles bleues* posées sur l'étroite bande de lido par des architectes d'avant-garde dans un cadre urbain reflétant l'optimisme social des années soixante, sont aujourd'hui confrontées à la perspective d'une dégradation de l'espace côtier. Epuisement des ressources exploitables, érosion du trait de côte, surcharge polluante des eaux, dégradation du fonctionnement hydraulique entre eaux douces et eaux salées, et montée du niveau marin sont autant de signes avant-coureurs qui justifient une démarche de vigilance.

Une société maritime doit valoriser son patrimoine pour le transmettre aux générations. Si autrefois les menaces étaient d'ordre militaire, c'est dorénavant la prégnance écologique qui prend le dessus. Les stratégies d'anticipation passent par une approche coordonnée et globale dans une optique de gestion collective des ressources et des usages.

Une instance au sein de laquelle les différents acteurs territoriaux publics privés et associatifs disposeraient d'un outil de réflexion et d'analyse sous la forme d'un **Observatoire Mer-Etangs littoraux**, pourrait constituer une aide à la décision face, aux contraintes nouvelles imposées à notre espace côtier. Pour le Golfe d'Aigues-Mortes le **SIVOM des Communes littorales** qui a été porteur du remarquable projet de rechargement des plages en 2008, apparaît comme un institutionnel incontournable dans cette démarche.



Des infrastructures portuaires et balnéaires : moteurs de l'économie touristique

Avec près de 10.000 anneaux le Golfe d'Aigues-Mortes héberge une des plus importantes concentrations de ports de plaisance en Europe. Au Grau du Roi et à Palavas les prud'homies de pêche disposent par ailleurs de leurs propres quais. De plus une communication permanente *mer/canaux/étangs* sans écluse, caractérise la circulation lagunaire. L'ensemble de ces équipements portuaires et fluviaux nécessite des travaux permanents: confortement des digues et jetées, réfection des quais, entretien des berges fluviales dans le cadre du grand projet de modernisation du canal Rhône-Sète, récupération des eaux de carénage et des boues de dragage, chasse aux bateaux ventouses, collecte et recyclage des huiles, plaisance propre et économe, activités de pêche responsables et transparentes, constituent autant de secteurs à surveiller.



Fig 2 Gestion des infrastructures portuaires

Doté d'un parc de 240 000 lits touristiques, l'espace littoral du golfe génère 110 millions de nuitées et fait vivre quelques 120 structures intervenant dans les pratiques nautiques (70 privées, 40 associatives et 5 publiques), dont plus des deux tiers fonctionnent à l'année. Les plages qui peuvent accueillir 300.000 vacanciers/j en pic de saison estivale sont devenues des lieux de rencontre très prisés où tout un chacun souhaite vivre ses joies et ses rêves. Ouvertes au plus grand nombre, elles accueillent non seulement les inconditionnels de la plage, mais aussi une large gamme de *loisirs actifs*. Nos plans d'eau de grande qualité hébergent sur mer et en lagunes des spectacles de régates, courses de voile, compétitions de sports nautiques motorisés (wake board, wake skate), exercices périlleux de windsurf kitesurf, championnats d'aviron de mer ou kayak de mer, pêche de loisir, sans parler des exploits de nage et plongée subaquatiques. Ces multiples activités sont à prendre en compte pour équilibrer les usages.

Un imaginaire maritime à promouvoir

Le regard en direction d'un paysage marin s'appuie sur des symboles. L'imaginaire environnemental s'enrichit aussi des bienfaits du séjour à la mer incluant des prestations haut de gamme comme les périodes de revitalisation en thalassothérapie pour les uns, ou la préparation aux compétitions nautiques de niveau national et international pour les autres. Le *Centre d'Entraînement Méditerranéen de La Grande Motte pour les Equipages*, joue un rôle d'identifiant avec des skippers célèbres comme Christophe de Pavant, Franck

Cîteau ou Laurent Pellecier qui participent aux grandes courses transocéaniques.

Il en va de même de nos titres de champions internationaux en aviron, ski nautique ou kite-surf. Les structures d'entraînement à la plongée sous-marine ne sont pas en reste, puisqu'elles préparent leurs adhérents à la découverte des parcs sous-marins les plus réputés au monde, médiatisés par Laurent Ballesta et Pierre Descamp fondateurs de *l'Oeil d'Andromède Environnement*.



Fig 3 : Coupes de voile, GM, Compétition de wake board, Fig 4: Aviron de mer



Dans ce contexte les communes bordières affichent clairement leur volonté de soigner leur façade littorale pour en faire un lieu d'évasion et de détente, chacun devant pouvoir s'approprier l'image élitiste qui l'accompagne. A ces fonctions de détente s'ajoutent celles d'accueil pour les foyers qui élisent domicile en bord de mer. Tout cet imaginaire est relayé par les traditions culinaires locales où figurent en bonne place coquillages et produits de la mer dont se prévaut la gastronomie locale, y compris il va de soi, celle proposée en restauration de plage.

3-Espaces de plages à reconquérir, massifs dunaires à préserver

Dans les années 1960 les aménageurs de la Mission Racine ont choisi comme « base vacancière » la catégorie des classes moyennes. Ils ont retenu au départ un seuil de 600 estivants par hectare de plage comme mesure des futurs équipements littoraux.

Cinquante ans plus tard les surfaces de plage ont diminué de moitié, voire même des deux tiers sur plusieurs secteurs. Dans le même temps les pics de fréquentation ont été multipliés par 4 avec souvent plus de 2500 estivants/ha de plage. Regroupées dans le *Syndicat Mixte de la Baie d'Aigues-Mortes*, les communes littorales ont engagé un programme de ré-ensablement des plages. Dès l'été 2008 notre



Fig5 : Barge déchargeant du sable au Petit Travers

espace côtier qui était en voie de rétrécissement reprendra sa majesté pour les quinze années à venir assure-t-on. Mais ces grands travaux doivent être accompagnés d'un entretien

très soigneux du cordon dunaire, et d'une meilleure gestion des transports motorisés peu respectueux des sites naturels. D'où la restructuration de l'accès routier aux lidos du Grand et Petit Travers ou à celui de Sète. La sanctuarisation des dunes se justifie en raison de la réserve stratégique de sables qu'elles accumulent. Entre l'Espiguette et Palavas les travaux de ré-ensablement mobilisent un budget de 10 M€. Conduits sous l'égide de la *Direction du Développement Littoral et Maritime du Département de l'Hérault*, ils font partie du



Fig 6 Oyats et ganivelles fixant les dunes aux Baronnets

projet européen de *Beach-nourishment* où se trouvent également impliquées d'autres régions de l'Arc Latin dont la Généralité de Valencia, ainsi que les provinces de Toscane et du Lazio. Ces méthodes douces moins agressives que la technique traditionnelle *épis et brise-lames* peuvent être complétées par la pose de linéaires de boudins de géotextile immergés et dont le rôle est de limiter l'effet des déferlantes sur l'estran*.

4- Graus, estuaires et fonctionnement hydraulique mer/étang/fleuves à gérer



Fig 7 : Crues et tempêtes de décembre 2003

L'important effet tampon des étangs côtiers, notamment de la Camargue Gardoise, du Ponant, du Repausset, de l'Etang de l'Or et des Etangs Palavasiens, doit être surveillé pour anticiper les phénomènes de comblement des graus et garantir l'efficacité du *porté à la mer* lors des crues fluviales. Zones d'expansions de crues, pompages des terres inondées, endiguements des berges, gestion des portes fluviales et des martelières, prévention des effets de



de colmatage du cascaïl doivent contribuer au bon fonctionnement hydraulique de l'interface terre/mer. Le Syndicat Mixte pour la Gestion et la Protection de la Camargue Gardoise, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle, le Syndicat mixte de l'Etang de l'Or ainsi que le Syndicat Mixte des Etangs Littoraux soutiennent chacun en ce qui les concerne d'importantes actions dans ces domaines. L'Observatoire pourrait contribuer à mettre en cohérence ces initiatives avec les documents de planification des SCOTs des Communautés de Communes Pays de l'Or, Sud du Gard et de Montpellier Agglomération.

5- Une salubrité des eaux à surveiller

Premier contributeur de l'économie locale, le tourisme marin du Golfe d'Aigues-Mortes est exposé à des pollutions cumulatives et collectives. La bonne qualité des milieux aquatiques est un enjeu pour les multiples usages récréatifs, plaisanciers, sportifs et conchylicoles. En réponse à cette préoccupation le collectif CAPNUBAM

Fig.8 : Station d'épuration Maéra



s'est doté d'une Commission Qualité et Salubrité des Eaux. Cette commission est à l'initiative du projet MICROGAM qui a pour but d'examiner de façon approfondie les sources de contaminations microbiennes du Golfe d'Aigues-Mortes (rejets portuaires, lagunaires, fluviaux et sous-marins). Lancé



Fig 9 Stations d'épuration des communes littorales (fuschia)

dans le cadre du Programme Liteau III du MEEDDAT, MICROGAM regroupe quatre laboratoires de l'Université de Montpellier ainsi que les communautés de communes Pays de l'Or, Terre de Camargue et Montpellier Agglomération. Il s'agit d'un projet ambitieux qui va s'étalant de 2008 à 2011, pour un coût estimé à 180.000€.

Le but est de modéliser les contaminations du Golfe d'Aigues-Mortes sous différentes contraintes météorologiques ou de courants marins. Fournir un outil d'aide à la gestion des risques bactériens ou viraux d'origine fécale (rejets urbains et rejets d'élevages ou de manades) en relation avec les contraintes socio-économiques est un objectif clairement affiché de ce projet. Les orages, tempêtes, inondations ou périodes de canicules peuvent générer une situation momentanée de dégradation de la qualité des eaux côtières. Une approche prédictive d'une telle situation doit répondre aux nouvelles directives européennes concernant la qualité des eaux de baignade et de plaisance. Elle englobera mer fleuves et étangs, et pourra servir de modèle pour un suivi rigoureux de l'Etang de Thau. Cette démarche s'inscrit aussi pleinement dans les recommandations de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, et transcrites dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône Méditerranée avec des objectifs fixés à 2015 2020 et 2025.



Fig 10 Projet de station d'épuration membranaire de La Grande Motte



Les études poussées de dérives de panaches* permettront également d'évaluer les surcharges génératrices de blooms planctoniques* ainsi que l'impact de micropolluants tels que métaux lourds, dérivés d'hydrocarbures, PCB* ou radionucléides*.

L'objectif majeur est une plus grande maîtrise des pollutions à la source, et la surveillance attentive d'indicateurs biologiques très sensibles comme la posidonie*.

Une nouvelle génération de stations d'épuration utilisant des techniques membranaires* plus performantes est à promouvoir en complément et/ou substitution des équipements déjà existants.

6- Des risques sanitaires à anticiper par une gestion fine des vecteurs en zones humides

La salubrité des eaux doit aussi s'appliquer au contrôle des moustiques de type *Aedes* qui réalisent leur cycle biologique dans les zones de sansouires*. Le réchauffement climatique qui favorise les pullulations larvaires, et la nouvelle directive européenne imposant la suppression des insecticides au profit de nouveaux produits biocides*, peuvent mettre en péril le confort des populations littorales. Par ailleurs l'extension de *Culex modestus* vecteur de la maladie du West Nile et d'*Aedes albopictus* vecteur du Chikungunya doit faire l'objet d'une très grande vigilance. Une collaboration étroite est à engager entre *EID Méditerranée* opérateur public en zones humides et le programme européen EDEN. La détection d'oiseaux migrateurs atteints de grippe aviaire suppose un système de veille concertée avec le CIRAD.

7-Des ressources halieutiques à conforter

Notre littoral qui a connu depuis plusieurs décennies un important phénomène de récession de son patrimoine halieutique, fait l'objet d'un programme de valorisation des fonds meubles* pour augmenter et diversifier les contingents d'espèces nobles. Le porteur du projet est le *Syndicat Mixte pour le Développement de la Pêche et la Protection des Zones Marines du Golfe d'Aigues-Mortes*.

Commencées en 1999, les actions se sont poursuivies en 2007 avec l'immersion de 1200m³ de structures, réparties en quatre gros amas chaotiques et plus d'une centaine de buses de 3m de diamètre par 6m de long. Coût de l'opération 650.000€ avec 50% de financements européens. L'organisation spatiale de ce nouveau contingent de récifs immergés est conçue pour favoriser les recolonisations d'espèces telles que: bars, capelans, rascasses, dorades poulpes ou sèches. Promouvoir la pêche aux arts dormants (filets maillants, trémails, palangres...) tout en interdisant physiquement la pratique du chalutage dans cette zone des trois milles nautiques reste l'objectif prioritaire. Un suivi scientifique est à mettre en place pour amplifier cette démarche qui recueille un avis très favorable des petits métiers de la pêche. A noter aussi que ces nouveaux récifs sont sécurisés pour la visite des plongeurs.



Fig 9 Immersion de récifs artificiels au large de Carnon

8-Des nappes phréatiques salées à contrôler, des eaux douces d'épuration à recycler

Les équipements touristiques du Golfe d'Aigues-Mortes ont été conçus puis aménagés sur un cordon

littoral sableux. Un certain nombre de dispositions de type polders* ont été adoptées pour tenir compte de l'existence d'un *biseau salé** et d'un niveau phréatique calé sur le zéro maritime. Or ce dernier peut

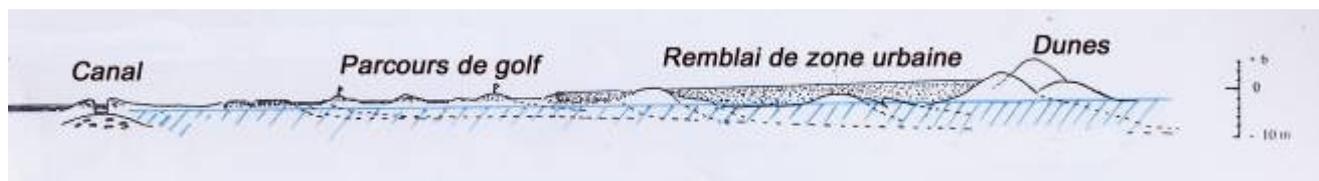


Fig.10: Coupe schématique de la façade littorale de La Grande Motte à l'aplomb de la dune du Point Zéro. La pente générale est descendante du rivage côtier jusqu'au canal du Rhône à Sète. Les eaux pluviales sont évacuées par pompage dans le canal selon un système polder avec clapet anti-retour.



fluctuer sous la double influence de surcotes* marines, ou au contraire d'apports de pluies continentales génératrices de crues fluviales. Les réseaux de collecte et d'évacuation des eaux excédentaires sont quelquefois restés inachevés ou insuffisamment entretenus.

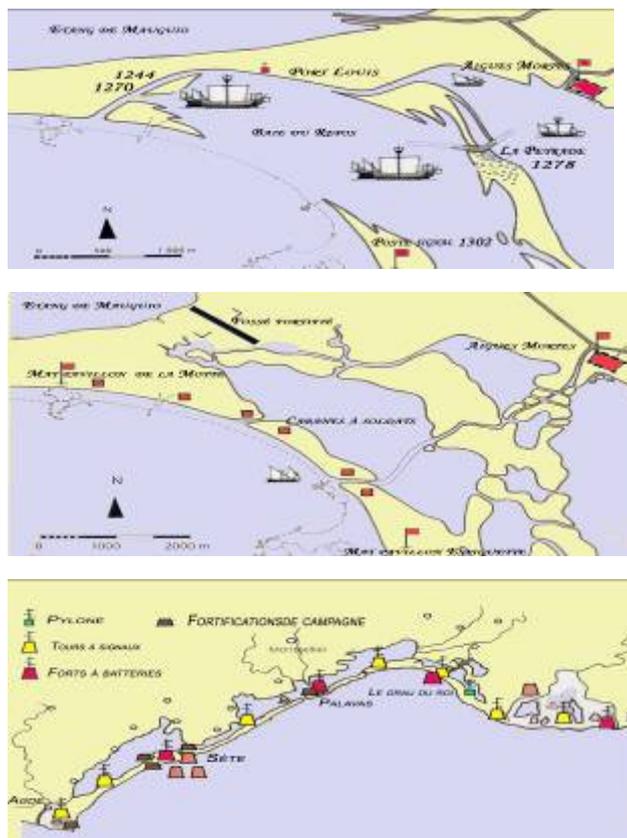
Le *Schéma Directeur d'Aménagement Pluvial* engagé par le SIVOM de l'Etang de l'Or dès 2006 répond à un besoin de recueil, de structuration, et de communication, autour de l'ensemble des données de sous-sol et des réseaux. Il doit se poursuivre au-delà de 2010, car les connaissances relatives à « l'interface eau douce-eau salée » et à l'hydrologie de surface, sont à recalculer. Une référencement géographique 3D et la création d'une base de données pertinentes permettra d'explicitier finement les pertes potentielles envisageables pour tout scénario d'évolution du niveau phréatique. On pourra alors concevoir des solutions de réduction de pertes (réseaux souterrains, fondations d'immeubles, ancrage racinaire des espaces verts) adaptables progressivement aux nouvelles conditions redoutées. C'est tout le pari du socle sur lagunes saumâtres des années 1960 qu'il faudra conforter par un suivi rigoureux du profil altimétrique de la nappe à l'aide de piézo-salinomètres*.

Les longues périodes de sécheresse risquent d'accentuer l'effet de salure de nos espaces urbains et lagunaires. Il devient urgent de prévoir le recyclage des eaux de station d'épuration vers les lagunes et les espaces verts. L'effort financier épuratoire que cela suppose sera compensé par de substantielles économies d'eau douce.

9-Des offres touristiques à diversifier

L'histoire du littoral du Golfe d'Aigues-Mortes marquée par de grands événements militaires et commerciaux mérite un nouveau regard. Les vestiges du passé jalonnent un trait de côte qui a subi une évolution considérable depuis la période des Croisades du XIII^{ème} siècle. Outre les redoutes, tours à signaux fortins et citadelles que nous connaissons, des sites d'amarrage forain probablement moyenâgeux ont été identifiés par photographie aérienne. Des groupes de réflexion incluant géologues, spécialistes des monuments historiques et de marine ancienne se constituent. Un chemin de mémoire piétonnier et cycliste longeant le Canal du Rhône à Sète avec accès vers les redoutes, les berges du Ponant, le Canal Viel, Aigues-Mortes et Peccais est à développer. C'est un patrimoine qu'il convient de faire partager dans le cadre d'une nouvelle approche touristique ré-équilibrée vers les voies fluviales, la Camargue Gardoise et les étangs palavasiens.

Fig11 Cartes d'histoire côtière 13° 15° et 18°



Conclusion

Le développement durable du Golfe d'Aigues-Mortes passe par une **stratégie d'anticipation** visant à impulser de nouvelles approches en réponse aux exigences de la demande sociétale, aux évolutions économiques et aux nécessaires dispositifs de protection d'espaces côtiers vulnérables. La création d'un **Observatoire Mer-Etangs littoraux**, conduirait davantage les acteurs de la frange côtière ainsi que l'Etat vers l'incitation contractuelle et réglementaire. Les associations d'usagers et de protection de la nature joueraient un rôle de médiation entre les éléments



constitutifs du patrimoine, les populations locales et les populations touristiques. Une place est à leur réserver dans le fonctionnement de cet **Observatoire** où se définiront les priorités d'une gestion réaliste et souple.

Crédits photographiques : Fig1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 CAPNUBAM , Fig 9 Syndicat SMPPGAM Fig 11 d'après Marc Bollon

Fiche d'identité de MICROGAM

Modélisation des Contaminations bactériennes d'Origine fécale du Golfe d'Aigues-Mortes en vue d'un gestion de risques en temps réel (d'où l'acronyme **MICROGAM**)

L'équipe scientifique

- Laboratoire des Ecosystèmes Lagunaires CNRS-IFREMER porteur du Projet
- Laboratoire Géosciences Montpellier équipe CNRS Gladys : Groupe Languedocien d'Etude de l'Hydrodynamique et de la Dynamique sédimentaire
- Laboratoire CNRS-IRD Hydrosociences Montpellier
- Laboratoire CNRS Supagro INRA LAMETA Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée

Les acteurs :

- Communauté de Communes Pays de l'Or et Sivom de l'Etang de l'Or (Mauguio)
- Communauté de Communes Terre de Camargue, Montpellier Agglomération (Grau du Roi)

Les Associations

CAPNUBAM (Port Camargue)

Petit lexique

Contrat de Baie : gestion intercommunale volontaire d'une façade maritime à fort enjeu patrimonial et économique

Halieutique : qui concerne la pêche et l'exploitation des fonds marins

Ferme conchylicole off-shore : élevages d'huîtres et moules sur filins en parcs de pleine mer

Posidonie : plante marine à fleur et à fruit, spécifique de la Méditerranée, et très sensible aux effets de la pollution en eaux côtières

Estran : portion du littoral entre les plus hautes et les plus basses mers

Récifs immergés : structures en béton jouant le rôle de récifs artificiels où se reconstitue une biodiversité marine

Panache : traînée polluante qui dérive sous l'effet des courants marins

Blooms planctoniques : prolifération de plancton opacifiant les eaux suite à un excès d'azote et de phosphore

PCB : biphényles polychlorés hautement toxiques et bioaccumulables dans les chaînes alimentaires

Radionucléides : produits de diagnostic ou traitement médicaux excrétés par les urines et les selles comme l'Iode 131

Biocide : insecticide non chimique à base de protéines bactériennes contrôlant spécifiquement les larves de moustiques

Fonds meubles : fonds sablo-vaseux par opposition aux fonds rocheux

Technique membranaire : épuration de l'eau sur filtre à membrane arrêtant les bactéries et les différents éléments en suspension, sans ajout de réactif. L'eau ainsi filtrée répond aux critères européens imposés pour les zones humides et les irrigations urbaines.

Sansouire ou engane : zone humide hébergeant des formations de salicornes, soudes et saladelles où pondent les moustiques

Polder : espace littoral proche du niveau de la mer et asséché par pompage

Surcote : niveau d'eau exceptionnellement élevé suite à une conjonction de tempête marine et/ou de crue fluviale

Nappe phréatique salée : nappe d'eau salée pénétrant sous le cordon dunaire et en équilibre avec le niveau de la mer

Biseau salé : eau douce souterraine en équilibre sur une eau salée sous-jacente, l'eau douce étant plus légère que l'eau salée

Piézo-salinomètre : petit puits gradué creusé dans le sol, et destiné à mesurer les variations de niveau de nappe phréatique. On peut y ajouter des sondes mesurant les gradients de salinité de la nappe.



Deuxième Partie

Schéma Institutionnel



Observatoire Mer-Etangs littoraux du Golfe d'Aigues –Mortes (Avant Projet)

Aspect réglementaire

L'observatoire est une étape préalable au *Contrat de Baie* lequel est calqué sur les contrats de rivières et d'étangs définis dans la circulaire du 13 mai 1991. Il prend en compte aussi les circulaires des 22-03-1993, 24-10-1994 et 30-01-2004 définissant les procédures relatives aux *contrats de milieux*.

Le périmètre et les acteurs de l'Observatoire

Le périmètre retenu ici est la frange côtière allant de la Petite Camargue aux Aresquiers.

Le porteur du projet pourrait être le SIVOM des Communes Littorales de la Baie d'Aigues-Mortes, qui a déjà œuvré sur la question de l'érosion côtière, associé à la Communauté de Communes du Pays de l'Or impliquée dans les problématiques d'environnement, d'assainissement et de contrôle de la qualité des eaux côtières. Le collectif d'associations CAPNUBAM pourrait figurer comme partenaire associé, représentant une large gamme d'usagers des espaces littoraux. peuvent être des collectifs d'Associations proposant la défense d'un périmètre à fort enjeu patrimonial (ex. Collectif *MART Mouvement d'Action Rade de Toulon* qui compte 14 associations). Dans le cas du Golfe d'Aigues-Mortes l'initiative viendrait de *CAPNUBAM*.

Les parties prenantes

Les Institutionnels et acteurs à regrouper autour du projet de *Contrat de Baie du Golfe d'Aigues-Mortes* seraient les suivants

- Etat : Préfet de Région L-R, Préfet Maritime, Préfet de la Mission Littorale L-R, DIREN
- Conseil Régional L-R et Conseils Généraux Hérault/Gard
- Communautés de Communes Pays de l'Or et Terre de Camargue
- Montpellier Agglomération
- Communes littorales
- Syndicat Mixte Développement Pêche et Protection Zones Marines du Golfe d'Aigues-Mortes
- Syndicat Mixte de la Baie d'Aigues-Mortes
- SIVOM de l'Etang de l'Or (Schéma Directeur du Pluvial)
- Agence de l'Eau RMC (SDAGE Côtier-Ouest)
- Syndicat Mixte pour la Gestion et la Protection de la Camargue Gardoise
- Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle
- Syndicat Mixte de l'Etang de l'Or
- Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (SIEL)
- Syndicat Mixte Lez Mosson Etangs Palavasiens
- Voies Navigables de France
- Comités Départementaux du Tourisme Hérault/Gard
- Comités National des Pêches Maritimes et Elevages Marins section Grau du Roi et Palavas
- Université de Montpellier I et II
- Des entreprises privées impliquées dans l'environnement
- Des associations regroupées en collectif CAPNUBAM

Porteur de Projet et fonctionnement

Un des syndicats mixtes peut se proposer comme porteur du projet . Il pilotera

- Une instance de concertation disposant d'un Règlement Intérieur
- Une instance de diagnostic représentée par un **Conseil Scientifique** qui prend en compte l'avancement des actions et mesure les évolutions de l'état de l'environnement

Les objectifs (voir document en 9 points)

Partenaires

- Partenaires Maîtres d'ouvrages (Collectivités, Syndicats Mixtes, Université)



- Partenaires techniques et financiers

Budget annuel de l'ordre de 250.000 €/an : enquêtes, analyses couverture aérienne etc

